



# Commune - HAUTE-ISLE

## Analyse financière simplifiée 2016

TRES. MAGNY-EN-VEXIN



---

## Introduction

---

La commune de HAUTE-ISLE compte 305 habitants au 31 décembre 2016. La présente étude réalisée au mois de mars 2016, porte sur l'exécution de son budget principal pour les exercices 2014 à 2016.

La strate de référence utilisée est la moyenne régionale des communes de 200 à 499 habitants et d'EPCI de même régime fiscal.

HAUTE-ISLE est membre de la Communauté de Communes Vexin - Val de Seine, établissement de coopération intercommunale.

La communauté de communes du Vexin Val de Seine qui a été instaurée le 29/11/2005, est constituée de 26 communes au 31/12/2015 : Aincourt, Ambleville, Amenucourt, Arthies, Banthelu, Bray-et-Lû, Buhy, Charmont, Chaussy, Chérence, Genainville, Haute-Isle, Hodent, La Chapelle-en-Vexin, La Roche-Guyon, Magny-en-Vexin, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais, Vétheuil, Vienne-en-Arthies, Villers-en-Arthies, Wy-dit-Joly-Village.

Le régime fiscal de cet EPCI est la fiscalité additionnelle jusqu'au 31/12/2016 et la fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 01/01/2017.

La commune de HAUTE-ISLE va solliciter auprès du Conseil Régional Île-de-France et du conseil départemental du Val d'Oise des subvention dans le cadre de futurs travaux d'aménagement estimés à 343 133. 54 € HT.

La somme restant à la charge de la collectivité, après versement de l'ensemble des subventions et dotations s'élèverait à 102 940. 06 € HT.

---

## Principaux constats

---

- Atouts :

Le fonds de roulement est positif sur toute la période de référence. La trésorerie également. Le tissu fiscal de la collectivité est dans la moyenne haute. L'encours de la dette est faible.

- Points de vigilance :

Les produits de fonctionnement accusent une tendance à la baisse alors que les charges de fonctionnement augmentent. La CAF nette se dégrade au cours de la période et est négative en 2016. Le financement disponible diminue de 70% entre 2015 et 2016. Les charges non compressibles (rémunérations, charges financières et contingents) pèsent de plus en plus sur les produits réels et diminuent les marges de manœuvre de la collectivité.

- Plus généralement, la situation financière de la collectivité bien que saine se caractérise par une altération de sa capacité d'auto financement qui, en l'absence notamment de maîtrise des dépenses de fonctionnement, peut s'avérer insuffisante pour faire face à un financement normal des investissements.

# Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

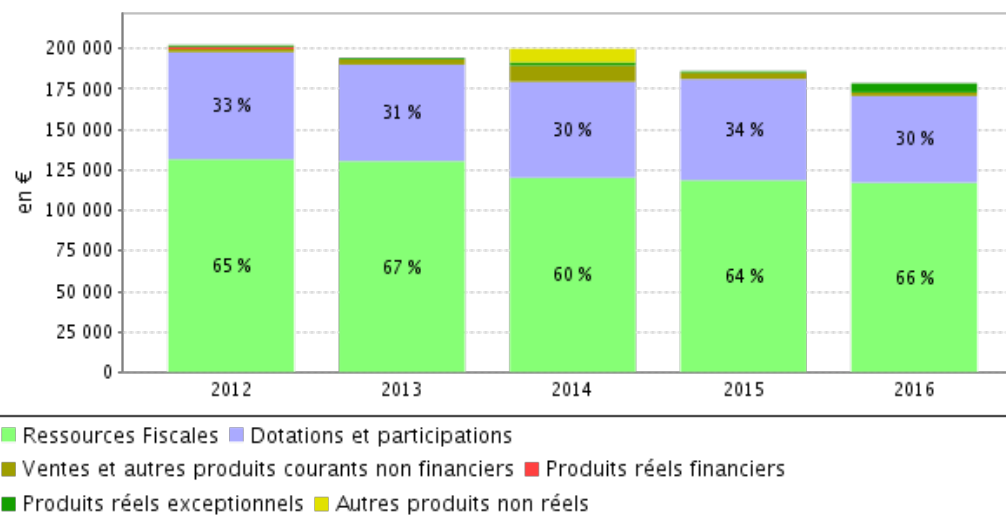
Les recettes de fonctionnement constituées à plus de 60% de ressources fiscales diminuent de 11% entre 2014 et 2016 passant de 199 826 € en 2014 à 178 510 € en 2016.

Les impôts locaux restent stables (104 990 € en 2014 contre 104 829 € en 2016).

La dotation globale de fonctionnement diminue de 21% (50 137 € en 2014 contre 39 559 € en 2016).

Les autres dotations et participation augmentent de 53% (9 120 € en 2014 contre 13 966 € en 2016).t

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	384	0	0	0
Dotations et participations	175	0	0	0
Ventes et autres produits courants non financiers	7	0	0	0
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	18	0	0	0

Strate de référence :

Population : 305

Régime fiscal : Strate indéterminée

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

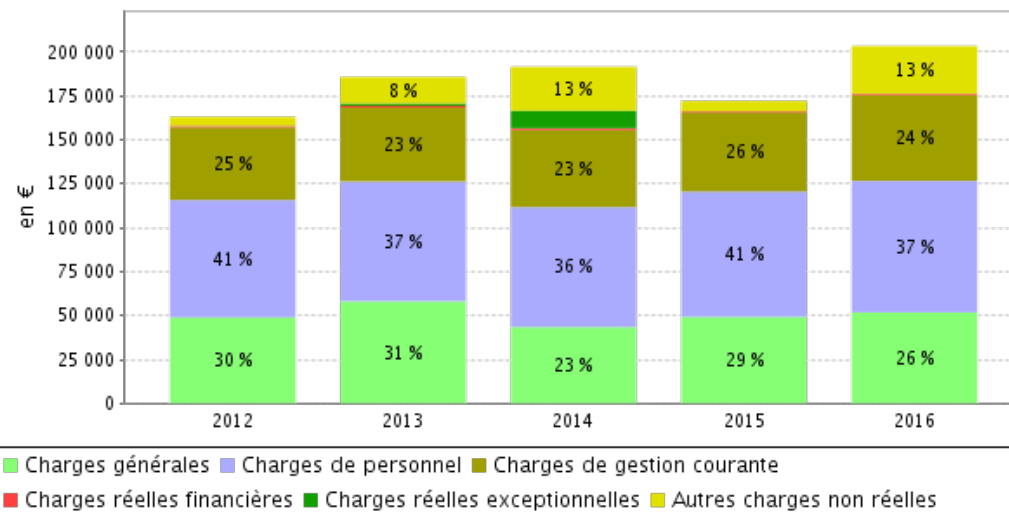
<b>TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2016</b>	
Ressources Fiscales	101,39 %
Dotations et participations	123,04 %
Produits courants	341,09 %
Produits financiers	0,00 %

# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges de fonctionnement augmentent de 6% (191 397 € en 2014 contre 203 211 € en 2016).

Tous les postes augmentent et singulièrement les charges de personnel qui augmentent de 10% (74 737 € en 2016 contre 68 195 € en 2014), les achats et charges externes qui augmentent de 19% (51 720 € en 2014 contre 43 385 € en 2016).

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier le poids des charges les plus difficilement compressibles (rémunérations, charges financières et contingents) par rapport à l'ensemble des produits réels. Plus ce ratio est important, moins la collectivité dispose de marges de manœuvres budgétaires.

Le ratio de rigidité de HAUTE ISLE augmente de manière significative passant de 46% en 2014 à 58% en 2016. Cela signifie que les charges non compressibles pèsent de plus en plus sur les produits réels et font diminuer fortement les marges de manœuvre de la ville.

## REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	170	0	0	0
Charges de personnel	245	0	0	0
Charges de gestion courante	160	0	0	0
Charges réelles financières	2	0	0	0
Charges réelles exceptionnelles	0	0	0	0

Strate de référence :

Population : 305

Régime fiscal : Strate indéterminée

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

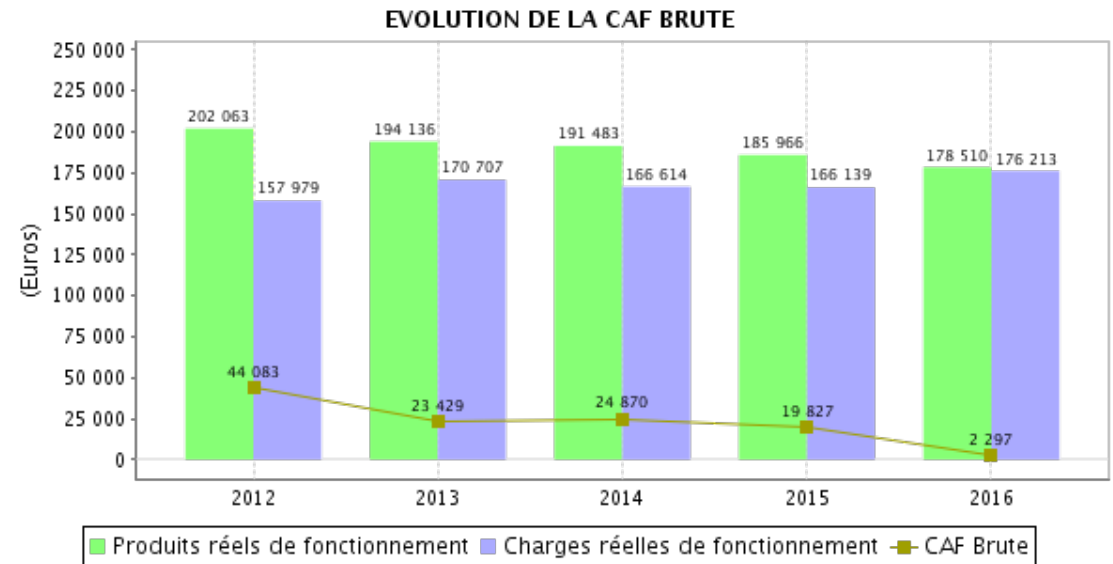
**TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016**

Charges générales	44,87 %
Charges de personnel	94,84 %
Charges de gestion courante	88,93 %
Charges réelles financières	100,00 %

# L'autofinancement brut et net

## La capacité d'autofinancement brute

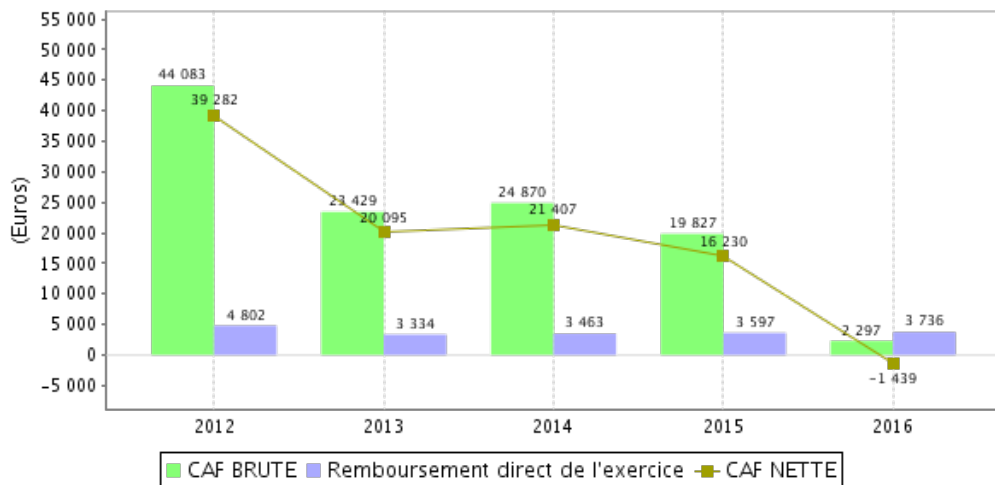
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



Entre 2014 et 2016, les produits de fonctionnement diminuent alors que les charges de fonctionnement augmentent. Il en résulte une forte baisse de la CAF brute qui passe de 24 870 € en 2014 à 2 297 € en 2016 soit une baisse de 91%. La CAF BRUTE ne représente plus en 2016 que 8 € par habitant contre 144 €/habitant pour la strate de référence.



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



### La capacité d'autofinancement nette

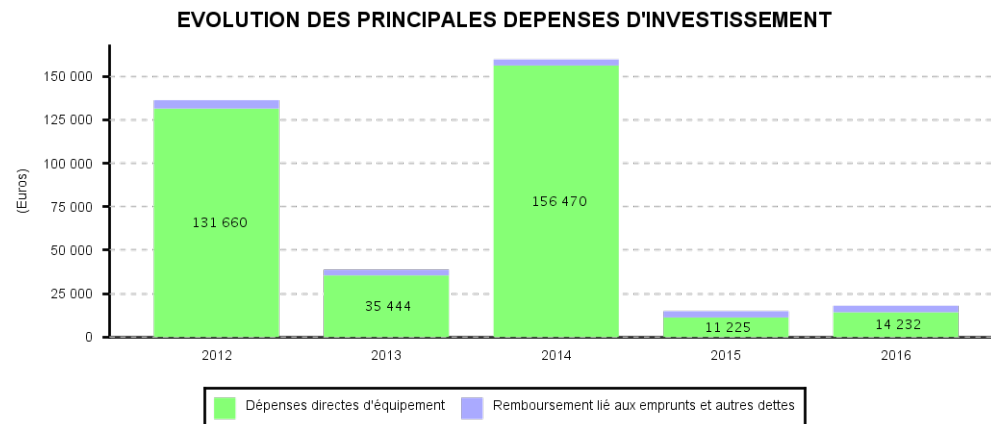
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

En 2016, après remboursement de l'emprunt en cours, HAUTE ISLE présente une insuffisance d'autofinancement avec une CAF nette négative de - 1 439 €, soit - 5 € par habitant contre 121 €/habitant pour la strate de référence.

## Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement ont fortement chuté, passant de 156 470 € en 2014 à 14 232 € en 2016.



### REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	46	0	0	0
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	12	0	0	0

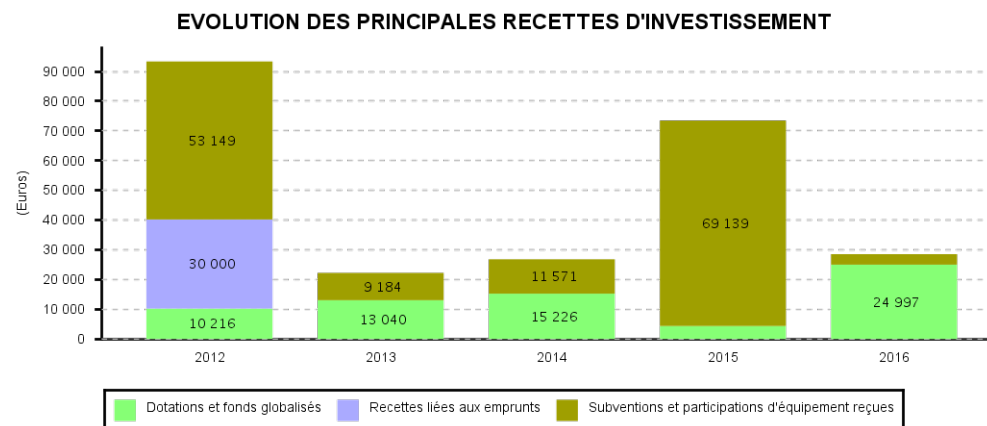
### TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dépenses directes d'équipement (1)	23,31 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	100,00 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

En 2016 les recettes d'investissement (55 527 €) sont constituées des subventions reçues (3 351 €), du FCTVA (24 434 €). Les amortissements, pour un montant de 26 998 € complètent ces recettes.



### REPERES

<i>En €/hab</i>	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	81	0	0	0
Recettes liées aux emprunts	0	0	0	0
Subventions et participations d'équipement reçues	11	0	0	0

### TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dotations et fonds globalisés	102,87 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	59,59 %

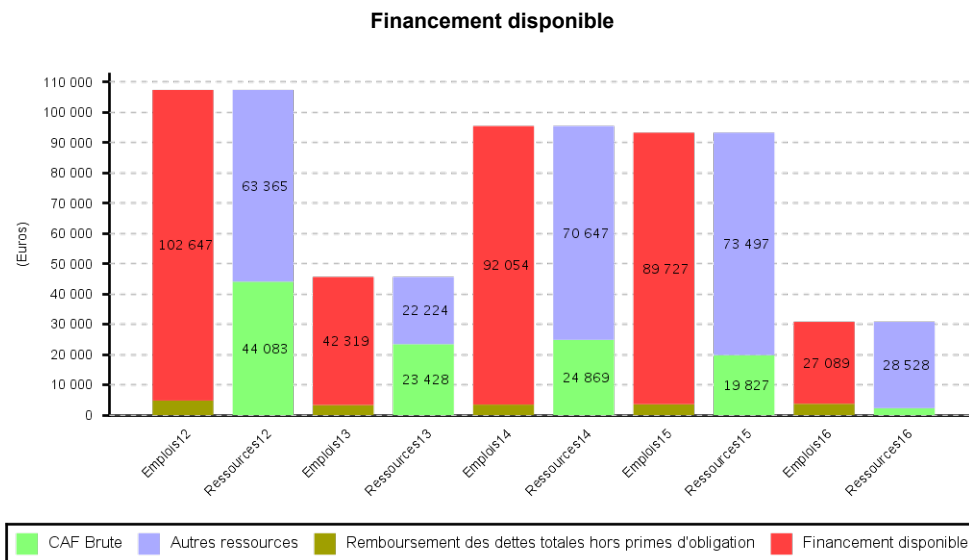
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

# Le financement des investissements

## Le financement disponible

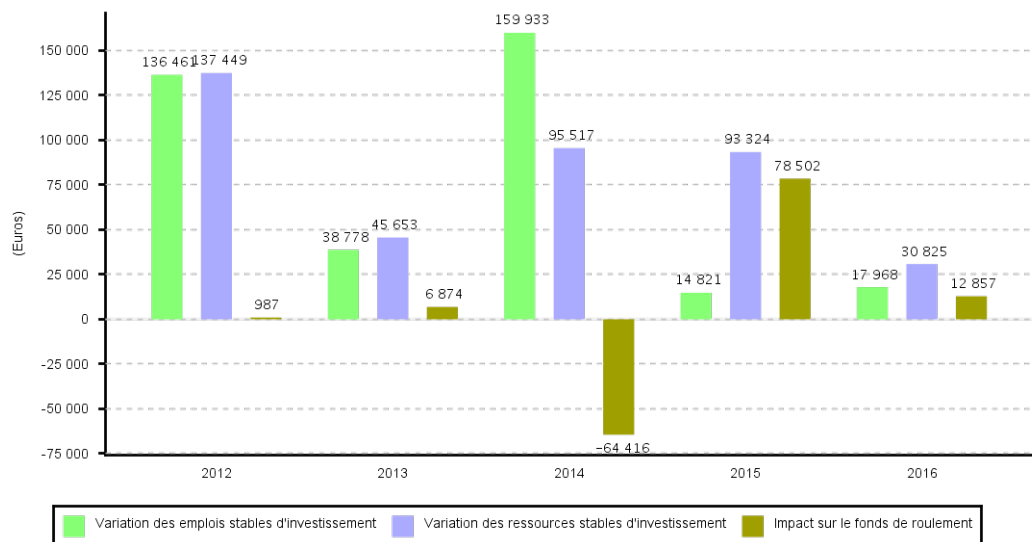
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Entre 2015 et 2016, le financement disponible diminue de 70% (27 089 € en 2016 contre 89 289 € en 2015). Cette baisse est due à l'effondrement des subventions reçues (3 531€ en 2016 contre 69 140 € en 2015) et de la CAF nette (- 1 439 € en 2016 contre 16 230 € en 2015).

## Financement des investissements



## Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Les dernières grosses dépenses d'équipement de la collectivité remontent à 2014.

En 2014, le financement disponible de la commune (92 054 €) est insuffisant pour financer les 156 470 € de dépenses d'équipement et la commune a dû puiser dans son fonds de roulement.

En 2015 et 2016, les dépenses d'équipement sont moindres (11 255 € en 2015 et 14 232 € en 2016), le FDR a été abondé.

# Bilan

## BILAN EN 2016

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 2 249 760	Ressources propres 2 419 465	
Actif circulant 676	Dettes financières 14 249	Fonds de roulement net global 183 955
Trésorerie 326 217	Passif circulant 142 939	BFR -142 263

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} \quad 326\,217$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

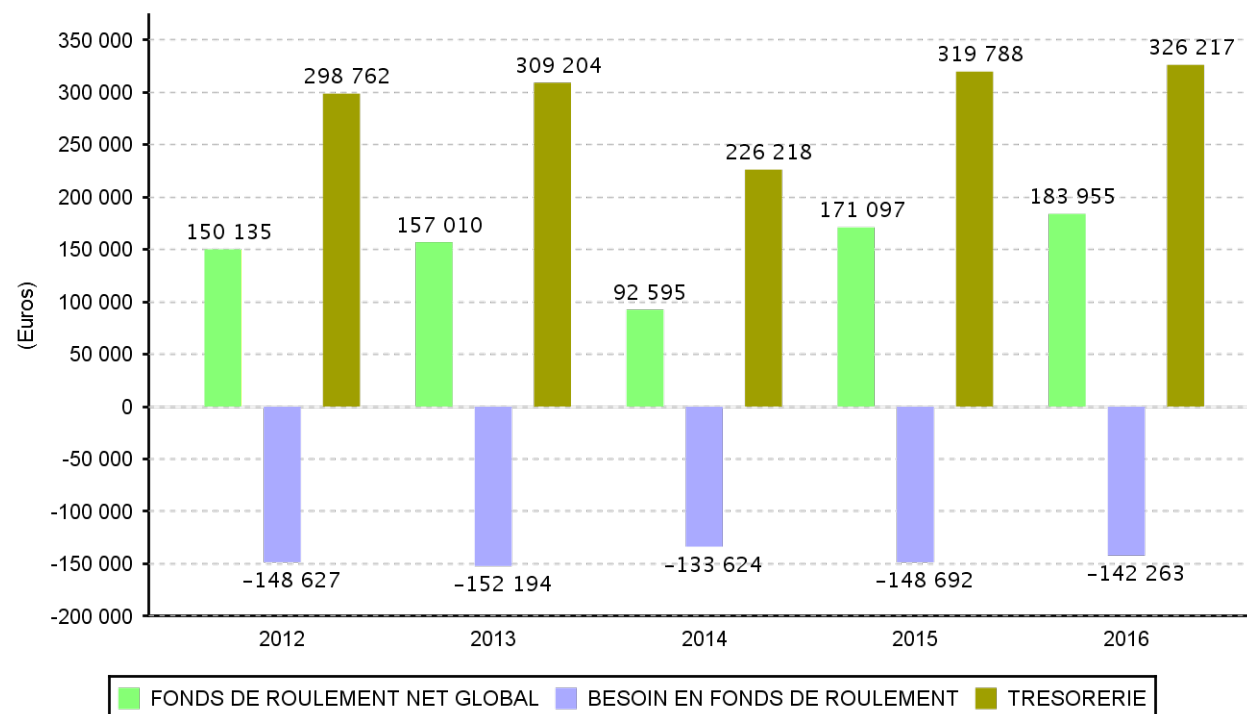
Sur la période de référence, le FDR reste positif et il augmente même en 2016 (183 955 € en 2016 contre 171 097 € en 2015) et représente 603/hab. pour la commune contre 779€/hab. pour les communes de la strate de référence.

## L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

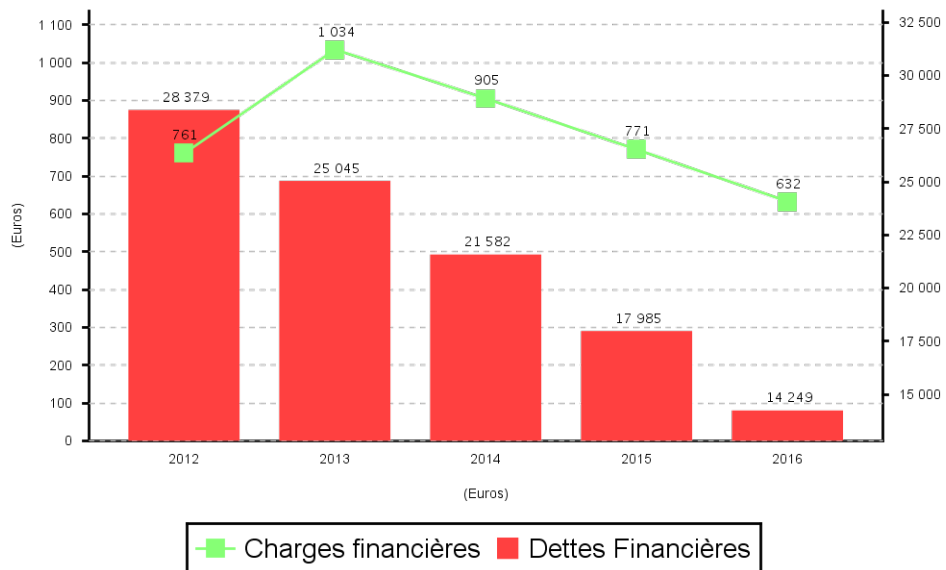
La trésorerie est positive sur toute la période de référence.

Evolution des éléments du bilan



# Endettement

## Évolution des dettes et des charges financières



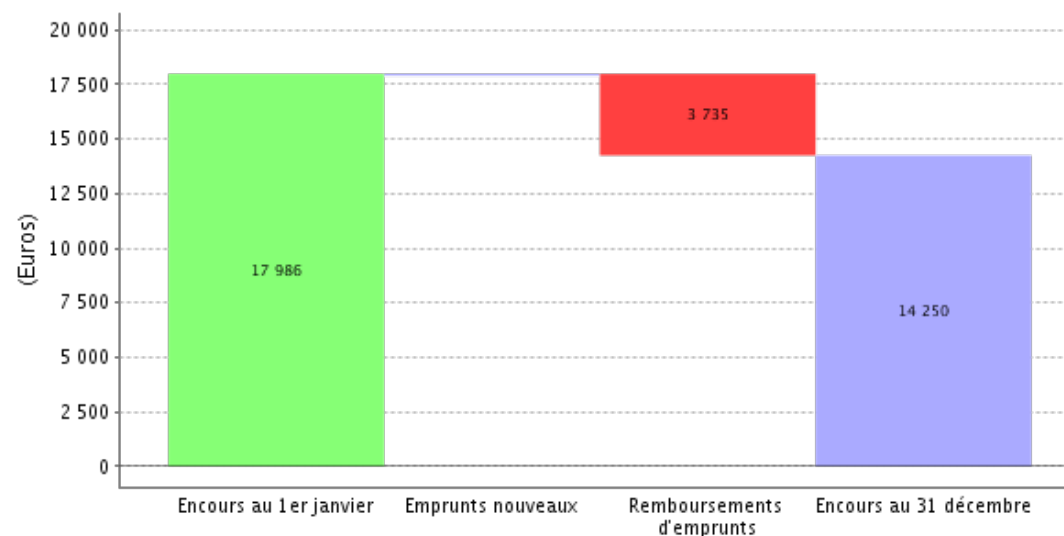
Le capital de la dette diminue régulièrement et s'élève au 31/12/2016 s'élève à 14 249 €

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



Pas de nouveaux emprunts au cours de la période de référence. Le seul emprunt en cours, contracté en 2012 pour un montant de 30 000 €, doit être soldé en 2020.

### Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2016



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

# Eléments concernant la fiscalité directe locale

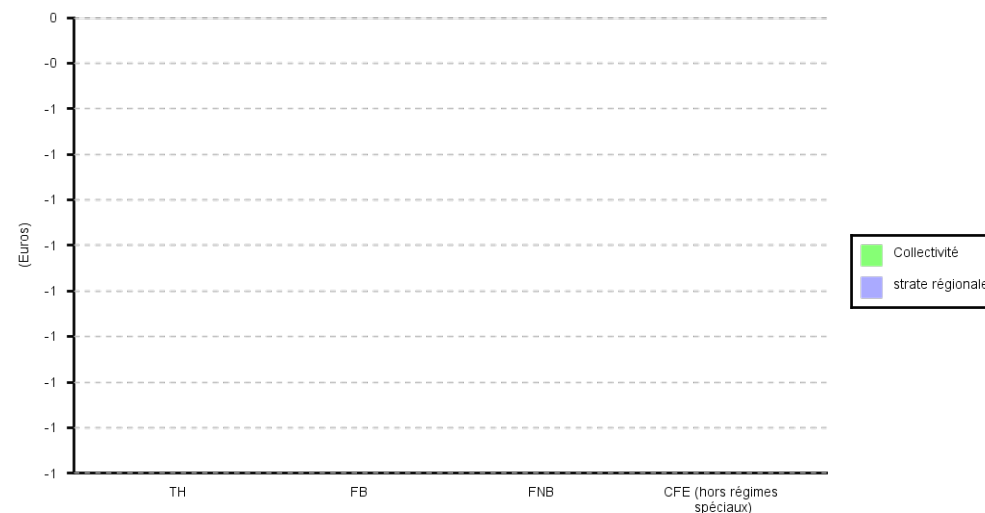
## Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

## COMPARAISON DES BASES EN 2016 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : Strate indéterminée

Au cours de la période de référence, la commune perçoit le produit des impôts « ménages » (TH, TFB, TFNB) et les impôts professionnels.

S'agissant des impôts ménages

En 2015 (dernières données disponibles) : La commune compte 314 habitants et 174 foyers fiscaux.

La part des foyers non imposables s'élève à 24,5 % contre 26,5 % pour la strate de référence et le revenu fiscal moyen par foyer est également inférieur (29 349 € pour la commune contre 33 748 € pour la strate de référence).

Les bases nettes « ménages » sont supérieures à la strate régionale de référence.

Ainsi la TH s'élève à 2 664 € par habitant pour la commune contre 1 502 € pour la strate régionale de référence

Ainsi la TF s'élève à 1 559 € par habitant pour la commune contre 1 042 € pour la strate régionale de référence

En matière de CFE, les bases sont inférieures à la strate régionale de référence (46 € par habitant pour la commune contre 171 € pour la strate régionale de référence).

## STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2016

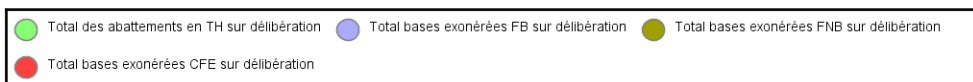
Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

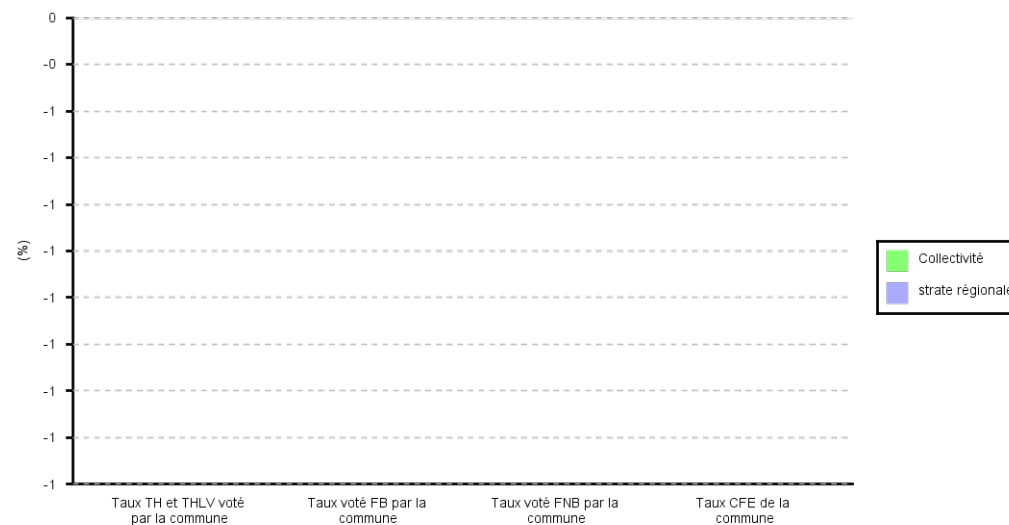


La collectivité n'a pas délibéré en la matière.

## Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

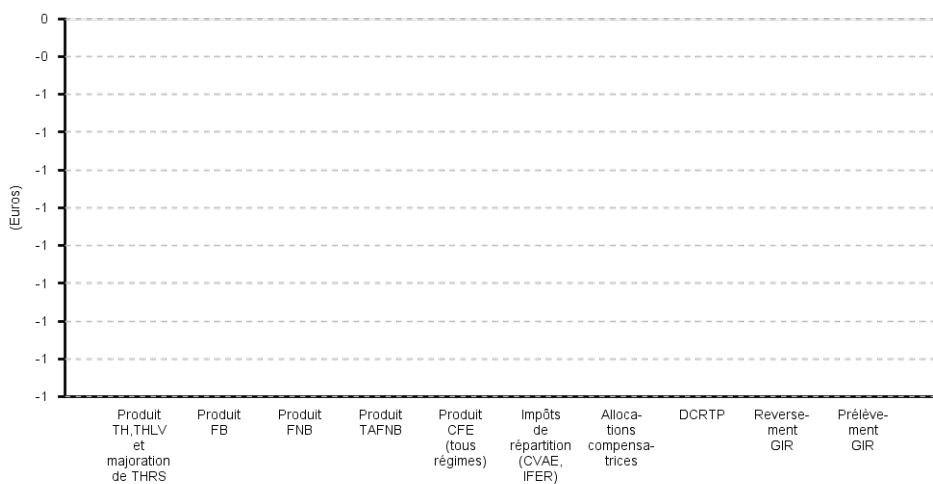
## COMPARAISON DES TAUX EN 2016



Les taux des impôts ménage de la commune sont inférieurs au taux de la strate régionale de référence. Ainsi le taux de TH voté par la commune s'élève à 12,45% contre 14,10% pour la strate régionale de référence. Ainsi le taux de TF voté par la commune s'élève à 8.35% contre 11.88% pour la strate régionale de référence.

S'agissant de la CFE, le taux est supérieur (17.73% contre 16.85% pour la strate régionale de référence).

## STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2016



## Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOTM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Le produit de la TH (332 € par habitant pour la commune) est supérieur à la strate régionale de référence (212 €).

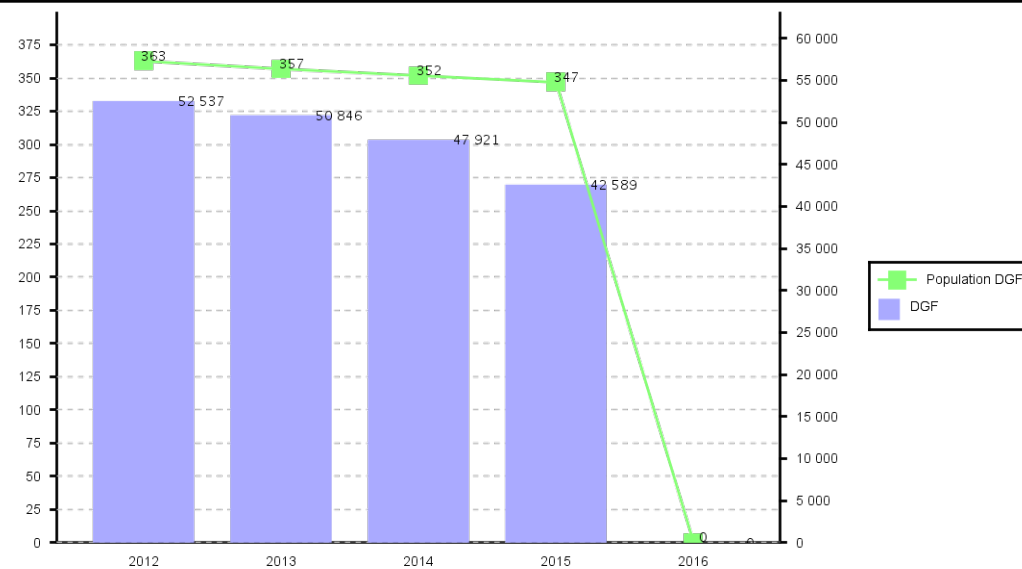
Le produit de la TF (130 € par habitant pour la commune) est supérieur à la strate régionale de référence (124 €).

Le produit de la CFE (8 € par habitant pour la commune) est inférieur à la strate régionale de référence (29 €).

## Éléments concernant les dotations

### Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



Commentaire initial

## STRUCTURE DE LA DGF 2016



### Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

 DGF : Dotations part forfaitaire  DGF : Dotations part péréquation